

Commune de Notre Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Décision n° 2025-27 : Tarifs vente de livres et CD issus du désherbage effectué en bibliothèque au profit du Téléthon

MADAME LE MAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-38 en date du 04 juin 2021 relative à l'élection de Madame le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-43 en date du 15 juin 2021 relative aux délégations consenties à Madame le Maire par le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT que la bibliothèque municipale Mathilde de Rouvres participe chaque année à la collecte de fonds au profit du Téléthon,

ARTICLE 1 : DÉCIDE l'organisation d'une foire aux livres une fois par an sur la commune de Notre-Dame de Bondeville

ARTICLE 2 : FIXE les modalités de la vente comme suit :

Livres de poches.....	0,50 €
Livres grand format.....	1,00 € et 2,00 €
Beaux livres (livres d'Art, de cuisine, encyclopédies...)	3,00 € à 5,00 €
CD audio.....	0,50 €

ARTICLE 3 : DIT que cette action est organisée en faveur du téléthon et que les recettes encaissées durant la foire aux livres seront reversées à l'association AFM Téléthon par mandat administratif.

ARTICLE 4 : La présente décision n° **2025-27** abroge la décision n° **2023-62**

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Notre Dame de Bondeville, le 17/06/25



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Ampliation sera :

- Publiée conformément à la réglementation en vigueur,
- Adressée à Monsieur le Receveur Municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20250724-2025-27-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2025
Publication : 24/07/2025